

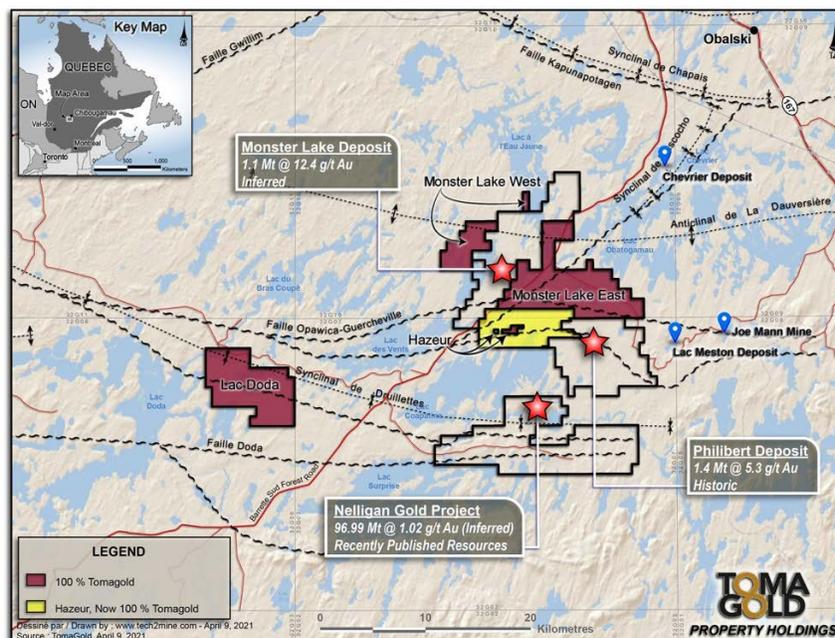
### TomaGold renforce sa position autour des propriétés Obalski et Monster Lake

- La Société acquiert la participation minoritaire de 30 % sur la propriété Hazeur et accroît la taille de la propriété Obalski par l'acquisition de 46 claims additionnels directement au sud de la propriété.
- Préparation du programme de forage de 10 000 mètres sur Obalski en cours.
- Préparation des carottes de forages historiques sur Obalski qui seront envoyées chez Corem pour une réanalyse au moyen d'une procédure de lixiviation.

Montréal (Québec), le 19 avril 2021 - CORPORATION TOMAGOLD (TSXV: LOT) (« TomaGold » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer la signature de deux ententes visant l'acquisition de participations et de propriétés minières dans le but de renforcer sa position autour des propriétés Obalski et Monster Lake, ainsi qu'une mise à jour des travaux à venir sur Obalski.

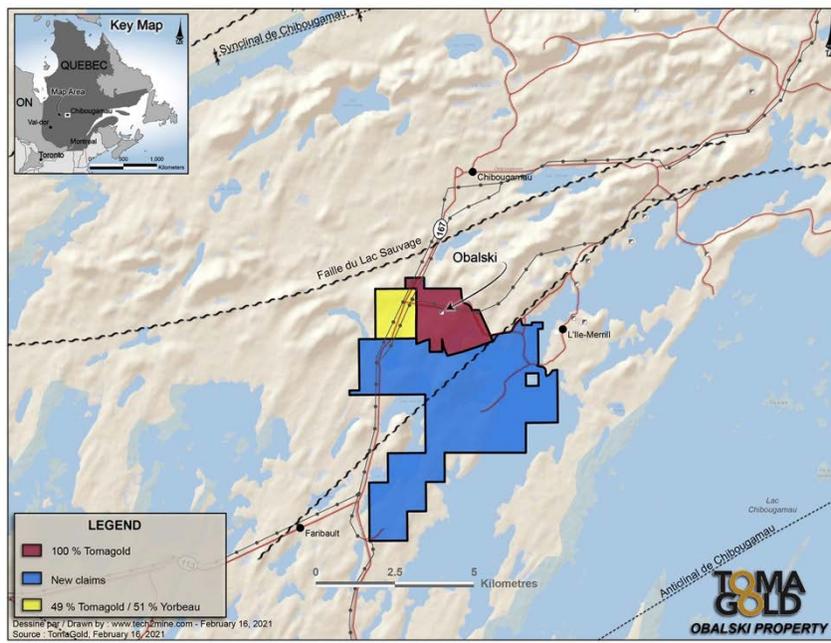
#### Propriété Hazeur

La Société a signé une entente avec Mines d'Or Visible afin d'acquérir sa participation de 30 % dans la propriété Hazeur, située directement au sud de Monster Lake et Monster Lake Est. En contrepartie, TomaGold émettra 2 millions d'actions ordinaires à la clôture de la transaction et effectuera les paiements en espèces suivants : 50 000 \$ d'ici le 31 mai 2021, 100 000 \$ additionnels d'ici le 31 juillet 2021 et 100 000 \$ additionnels d'ici le 30 novembre 2021. Mines d'Or Visible détiendra une redevance de 2 % sur les revenus nets de fonderie, dont 1 % pourra être racheté par TomaGold pour 500 000 \$.



## Propriété Obalski

La Société a signé une entente afin d'acquérir une participation de 100 % dans 46 claims situés directement au sud de la propriété Obalski. En contrepartie, TomaGold émettra 3 millions d'actions ordinaires à la clôture de la transaction et émettra 2 millions d'actions ordinaires additionnelles ou effectuera un paiement en espèces additionnel de 250 000 \$ (au choix de la Société) un an après la clôture de la transaction. Les vendeurs détiendront une redevance de 2 % sur les revenus nets de fonderie, dont 1 % pourra être racheté par TomaGold pour 1 M\$.



« Ces transactions nous permettront de renforcer notre position autour de Monster Lake avec un total de 151 claims couvrant 8 304 hectares (83 km<sup>2</sup>) détenus en propriété exclusive et situés autour du gisement de IAMGOLD, et d'accroître la taille de la propriété Obalski vers le sud, qui possède également un potentiel géologique intéressant, » a déclaré David Grondin, président et chef de la direction de TomaGold. « De plus, en ligne avec la période de dégel, nous sommes à préparer les carottes de forages historiques sur Obalski afin de les envoyer chez Corem pour une réanalyse au moyen d'une procédure de lixiviation et nous entamerons bientôt, selon la disponibilité des équipes de forage, notre programme de 10 000 mètres de forage sur cette même propriété. »

Les transactions ont été effectuées sans lien de dépendance et sont sujettes à l'approbation de la Bourse de croissance TSX.

Le contenu technique de ce communiqué de presse a été revu et approuvé par André Jean, ing., directeur de l'exploration de la Société et personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101.

### À propos de TomaGold

Corporation TomaGold (TSXV: LOT) est une société d'exploration minière canadienne spécialisée dans l'acquisition, l'évaluation, l'exploration et le développement de propriétés minières aurifères. TomaGold possède des participations dans cinq propriétés aurifères près du camp minier de Chibougamau dans le nord du Québec : Obalski, Monster Lake Est, Monster Lake Ouest, Hazeur et Lac Doda. Elle possède également une participation de 24,5 % par l'entremise d'une coentreprise avec Evolution Mining Ltd et New Gold Inc. dans la propriété Baird, située à proximité du camp minier de Red Lake en Ontario.

**Contact:**

David Grondin

Président et chef de la direction

(514) 583-3490

[www.tomagoldcorp.com](http://www.tomagoldcorp.com)

*La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué. Certains des énoncés contenus dans le présent communiqué de presse sont des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation de mots tels que « s'attend », « a l'intention », « est attendu », « potentiel », « suggère » ou des variantes de ces mots ou expressions, ou des énoncés selon lesquels certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « devraient », « pourraient » ou « seront » pris, se produisent ou seront atteints. Les énoncés prospectifs ne sont pas des faits historiques et sont soumis à un certain nombre de risques et d'incertitudes qui échappent au contrôle de la Société. Les lecteurs sont avertis que ces énoncés ne garantissent pas les rendements futurs, et que les résultats et développements réels sont susceptibles de différer, et peuvent différer matériellement, de ceux exprimés ou sous-entendus par les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse. En conséquence, les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance induite aux énoncés prospectifs. La Société ne s'engage pas à mettre à jour publiquement ou à réviser de quelque manière que ce soit les énoncés prospectifs, sauf si la loi l'exige.*